



POLITIQUE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS

2016

Adopté le : 4 avril 2016
Numéro de résolution : 129-2016



POLITIQUE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS

OBJECTIF

Cette politique a pour but d'assurer un contrôle sur l'inventaire de l'équipement des différents départements et de minimiser les bris causés par une mauvaise utilisation.

INTRODUCTION

L'équipement qui est acheté ou loué par la Municipalité de Saint-Jacques est pour l'usage exclusif de ses employés qui ont été, au préalable, formés pour une bonne utilisation de ceux-ci.

DÉFINITIONS

Dans cette politique « équipement » comprend les véhicules, pompes, outils, équipements de bureautique, ordinateurs, serveurs et tout autre équipement appartenant à la Municipalité. Il s'agit également de l'équipement de tous les services municipaux.

RÈGLES D'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT

La Municipalité de Saint-Jacques considère le maintien de son équipement comme quelque chose d'important et croit qu'il est primordial que l'utilisateur de l'équipement voie à son bon fonctionnement. Les utilisateurs des équipements de la Municipalité devraient être formés et devraient prendre les soins nécessaires. Or, les règles suivantes devraient être appliquées :

Prêt de l'équipement

Il est strictement interdit de :

- Prêter l'équipement qui appartient à la Municipalité à un tiers parti ;
- Prêter l'équipement qui appartient à la Municipalité pour des travaux qui ne sont pas dans les tâches journalières de la Municipalité ;
- D'utiliser l'équipement appartenant à la Municipalité pour des besoins personnels, autant d'un employé municipal que d'un membre du conseil.

Lorsque l'on juge bon de prêter l'équipement il faudra que :

- Le prêt devra être autorisé au préalable par la direction ;
- L'utilisation soit pour le bien de la Municipalité ;
- Le fonctionnement de l'équipement soit effectué par un employé de la Municipalité qui est formé pour l'utilisation ;
- Les coûts pour l'équipement et l'employé devront être payés par l'organisme ou l'individu qui emprunte l'équipement, sauf si autorisé par le conseil.